

Protégeons notre rivière !

Améliorons notre gestion des déchets

Les dépôts d'**encombrants** (pneus, meubles, électroménagers, etc.), de **remblais** (terres ou déchets de constructions) à proximité des rivières altèrent la qualité naturelle des berges et contribuent à la disparition de nombreuses espèces de plantes et d'animaux. Les **tontes de pelouses**, déposées le long des berges, sont également néfastes. L'herbe répandue dans les cours d'eau réduit la teneur en oxygène, étouffe la végétation des berges et colmate les fonds. À cet égard, les **sacs plastiques** sont aussi de véritables fléaux pour nos rivières.

Respectons nos obligations en matière d'épuration des eaux usées

Aujourd'hui, trop nombreux sont les habitants qui évacuent encore leurs eaux usées dans un puits perdu, dans un fossé ou même, directement dans la rivière ! Le **Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique** (PASH Dyle-Gette) fixe le type de régime d'assainissement (collectif, autonome ou transitoire) pour chaque habitation. Sauf cas particuliers, toute habitation située dans une rue égoutée doit être raccordée à l'égout. Quant aux maisons isolées, un système d'épuration individuelle doit y être installé. Des délais de mise en conformité sont fixés. Renseignez-vous auprès de votre commune.

Quelques conseils en matière de pesticides et produits toxiques

- Pensons aux alternatives : désherbage mécanique (ratissage, binage), désherbage thermique, recours aux surfaces semi-perméables pour les chemins et parkings (dolomie, dalles ajourées), tolérance vis-à-vis des plantes sauvages.
- En cas d'utilisation absolument indispensable, dosons correctement les produits.
- Évitions de pulvériser aux abords des bouches d'égouts, avaloirs. En outre, il est interdit de pulvériser à moins de 5 mètres du sommet des berges.
- Utilisons le parc à conteneurs pour l'élimination des produits toxiques (emballages et restes de produits).

Quelques conseils pour nos déchets

- Préférons des sacs réutilisables ou paniers aux sacs en plastiques pour nos achats.
- Compostons nos déchets végétaux à domicile, à bonne distance des cours d'eau.
- Profitons des collectes sélectives.
- Déposons nos déchets (encombrants et déchets verts) au parc à conteneurs.

Limitons l'usage des pesticides et autres produits toxiques

Les analyses montrent la présence, dans la Dyle et ses affluents, de résidus de **pesticides** aux effets néfastes pour la faune aquatique et les eaux souterraines. Les **fonds de peinture, vernis, solvants et huiles de vidange** sont également très dangereux. Tous ces produits toxiques se retrouvent dans les cours d'eau par écoulement ou suite à leur élimination dans les fossés, caniveaux ou toilettes. Cette pollution résulte en grande partie d'un usage inadéquat de ces produits.



Contacts utiles

Commune :

Ottignies-Louvain-la-Neuve (010 42 05 60)

Gestionnaire du cours d'eau :

Province du Brabant wallon (010 23 62 51)

Association :

Groupe PCDN d'Ottignies-LLN (010 42 05 66)

Contrat de rivière Dyle et affluents

Centre Culturel du Brabant wallon
Rue Belotte, 3
1490 Court-Saint-Étienne

Tél : 010 62 10 53
Fax : 010 62 57 42
E-mail : contrat.riviere@cwbw.be



Le Contrat de rivière Dyle et affluents est soutenu par le Ministère de la Région wallonne, la Province du Brabant wallon et 14 communes du bassin versant de la Dyle.

Document réalisé par le Centre culturel du Brabant wallon (Cellule Contrat de rivière). Tirage : 3120 exemplaires. Rédaction : Mark Rossignol. Graphisme : Alain Sauvage. Mise en page et cartographie : Jean Cayron. Éditeur responsable : Olivier Van Hee, rue Belotte 3, 1490 Court-Saint-Étienne.



Le Pinchart



Une rivière qui coule à côté de chez vous...

Le Pinchart et le Ruisseau des Ballaux contribuent à la qualité et à la beauté de notre cadre de vie. Néanmoins, dans nos pratiques quotidiennes nous participons, sans le savoir, à la dégradation de nos cours d'eau. Par des gestes simples nous pouvons aussi nous impliquer activement dans la préservation de la qualité de nos rivières. Le Contrat de rivière Dyle et affluents mène régulièrement des actions d'information et de sensibilisation au respect de nos rivières. Nous sommes tous concernés !

Ce feuillet d'information vous présente les différentes particularités du **Pinchart** et du **Ruisseau des Ballaux**. Il accompagne les panneaux signalétiques d'identification des cours d'eau présents dans tout le bassin de la *Dyle*. Vous avez certainement remarqué l'un ou l'autre de ces

panneaux, placés par votre commune. Financés par le Contrat de rivière Dyle et affluents, ces panneaux nous rappellent la présence de nos rivières, trop souvent délaissées.

Qu'est-ce que le « Contrat de rivière Dyle et affluents » ?

Un contrat de rivière consiste à réunir l'ensemble des **acteurs** d'une même vallée en vue de définir un **programme** commun d'actions visant à préserver, restaurer et **valoriser les cours d'eau** et leurs abords. Les partenaires de cette démarche sont issus tant des pouvoirs publics que des mondes associatif et scientifique.

Les Contrats de rivière sont nés du constat de l'état de dégradation de nos cours d'eau et de la nécessité d'établir un dialogue concerté entre utilisateurs et riverains de nos rivières.

Le projet de **Contrat de rivière Dyle**, lancé au lendemain de la conférence internationale de Rio sur le développement durable, a été initié par 25 associations du Brabant wallon. Le 24 avril 1998, ce ne sont pas moins de **47 partenaires**, publics (dont 14 communes du bassin versant de la Dyle) et privés, qui ont ratifié le Contrat de rivière Dyle et affluents. Ce contrat aborde, au travers de son programme, 18 thèmes différents, déclinés en **76 actions**. Le Contrat de rivière agit également auprès des agriculteurs et entreprises de manière à rencontrer l'ensemble de ses objectifs.

Le Pinchart près du Buston



À proximité du Pinchart, à Ottignies-Louvain-la-Neuve, coule aussi : Le Ruisseau des Ballaux

Le territoire du Contrat de rivière Dyle couvre **16 communes** du Brabant wallon, traversées par la Dyle ou l'un de ses nombreux affluents, pour un bassin versant d'une superficie de **668 km²** (partie wallonne). Il concerne plus de **200 000 habitants**.

Une rivière aux richesses insoupçonnées !

Le Pinchart prend sa source dans une prairie au Montauray sous Pinchart (Ottignies). Il traverse le hameau de Pinchart puis Limelette avant de se jeter dans la Dyle à hauteur de la ferme au Pont.

Le Ruisseau des Ballaux possède deux sources principales. Une première source en contre-bas de Rofessart (Limelette) et l'autre à Profondsart (Limal). Ce ruisseau passe ensuite en-dessous de la voie de chemin de fer et coule vers Limal avant de verser ses eaux dans la Dyle, au niveau de la gare de Limal.

Les poissons du Pinchart et du Ruisseau des Ballaux

Dans les eaux du Pinchart, on ne dénombre qu'une espèce de poissons : l'épinoche. La présence exclusive de l'épinoche témoigne de la qualité moyenne des eaux du Pinchart. On n'a retrouvé que quelques épinoches ainsi qu'une truite fario dans le Ruisseau des Ballaux.



L'épinoche (5-8 cm)

Illustrations de P. J. Dunbar, Service Technique de la Province de Liège



La truite fario (20-40 cm)

Le Pinchart avant qu'il ne se jette dans la Dyle, près de la ferme au Pont



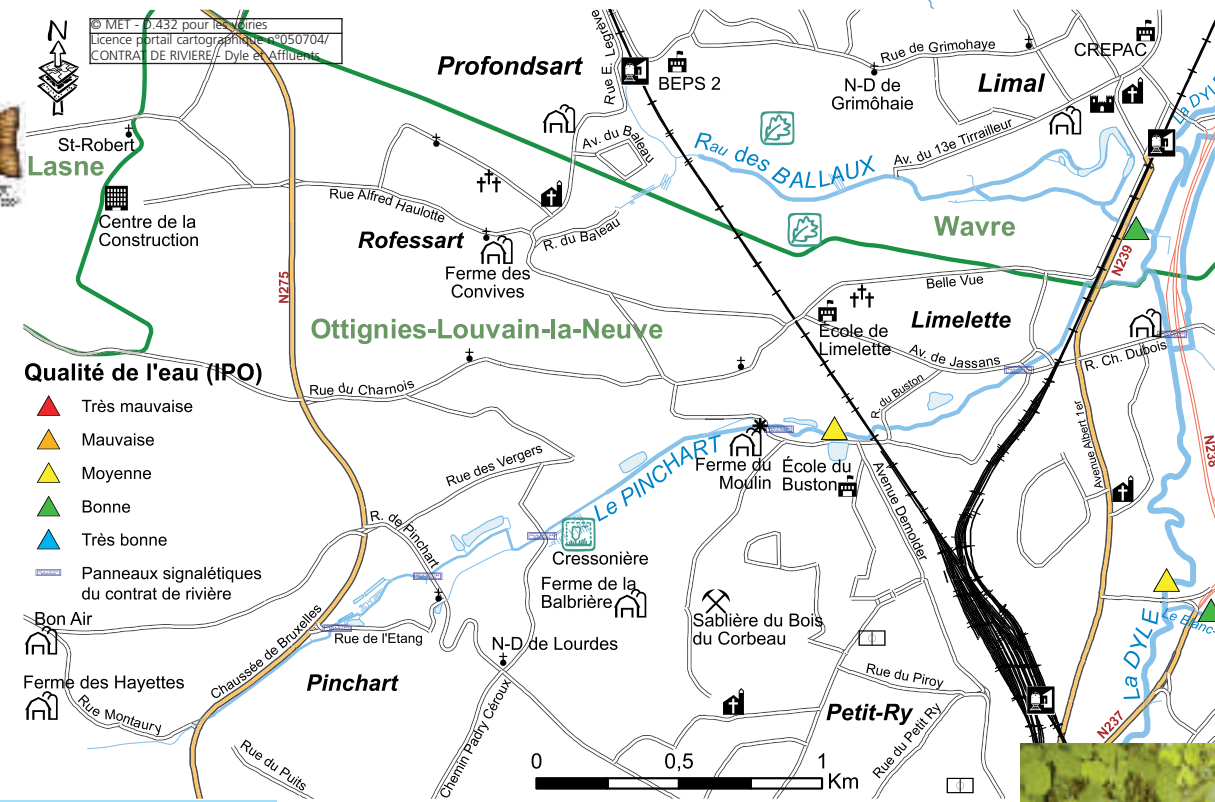
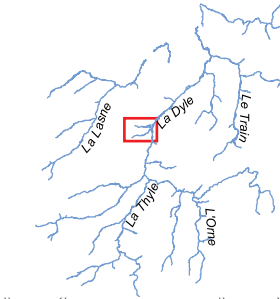
Un peu d'histoire

Lorsque l'on compare l'inventaire actuel des noms avec les listes collectées au 19^e siècle, on constate que les noms des petits cours d'eau connaissent de nombreux changements. Ainsi, le Pinchart, en wallon *rê dè Pën'tchô*, est décrit sous les noms divers de Ruisseau du Moulin, Warichet ou encore Ruisseau des Prairies. Ce cours d'eau servait de force motrice au moulin dit de « Beaucaire ». Les étangs situés en amont étaient utilisés comme réservoir. Ils permettaient de faire tourner le moulin par faible courant. Le Pinchart alimentait également les roues à godets de fer du « Moulin de Limelette », fermé après la seconde guerre mondiale. (d'après *Histoire(s) en Dyle*, Centre culturel du Brabant wallon, 2005 et JESPERS, *Dictionnaire des noms de lieux en Wallonie et à Bruxelles*, Racine, 2005)

Le sens originel du mot « Pinchart » pourrait provenir du néerlandais *pink* 'pointe' ou *pinken* 'scintiller' et *aert* 'terre' et signifier 'terre pointue' ou 'terre scintillante'.



La Fontaine Jean Albert, rue du Baleau à Rofessart, source du Ruisseau des Ballaux



Des eaux de qualité moyenne, en voie d'amélioration

Lors des derniers recensements en 2003, le Pinchart présentait une qualité des eaux moyenne, normalement aujourd'hui améliorée. Cette qualité moyenne peut s'expliquer par le rejet de certaines eaux usées et l'impact de l'agriculture. La source du Pinchart recevait jusqu'il y a peu les eaux usées d'une partie de la Grand'rue à Céroux. Cette source de pollution est aujourd'hui supprimée depuis les travaux d'égouttage de cette rue. Toutefois, des améliorations doivent encore être apportées. La partie amont de la vallée du Pinchart n'est pas encore équipée de collecteurs d'eaux usées, ni d'égouts. La pose d'un collecteur recueillant les eaux usées de la vallée, prévu au plan d'assainissement, devrait permettre une gestion saine des eaux usées et améliorer significativement la qualité de ses eaux de tout le Pinchart. Le Ruisseau des Ballaux, quant à lui, présente une bonne qualité des eaux.

La partie amont de la vallée du Pinchart n'est pas encore équipée de collecteurs d'eaux usées, ni d'égouts. La pose d'un collecteur recueillant les eaux usées de la vallée, prévu au plan d'assainissement, devrait permettre une gestion saine des eaux usées et améliorer significativement la qualité de ses eaux de tout le Pinchart. Le Ruisseau des Ballaux, quant à lui, présente une bonne qualité des eaux.

Un patrimoine naturel riche à sauvegarder

Le parcours du Pinchart est jalonné par quelques sites naturels d'intérêts, dont des anciennes cressonnières (cressonnière de Pinchart) et prairies humides situées à Pinchart même et quelques pièces d'eau, naturelles ou artificielles, réparties tout au long de son cours (comme les étangs du Buston). Le Ruisseau des Ballaux traverse également certains sites naturels dont des bois et prairies humides en aval de Profondsart et des anciennes cressonnières à Rofessart et Limal.



La cressonnière de Pinchart gérée par le PCDN

L'état naturel de ces deux rivières est variable

Le Pinchart présente un aspect naturel très variable. Sur sa première moitié, il offre encore un caractère assez sauvage. Comme le reste du ruisseau se trouve en zone urbanisée ou en bordure de voirie, son parcours a souvent été transformé en un tracé rectiligne appauvrissant la qualité de ses berges. L'aspect du Ruisseau des Ballaux est plutôt naturel.

Des feuillets d'information concernant les rivières environnantes (Dyle, Malaise, Blanc-Ry et Ry Angon) sont également disponibles sur simple demande au Contrat de rivière Dyle et affluents (010 62 10 53).



Près de la cressonnière de Pinchart

Le Ruisseau des Ballaux à Limal, avant la confluence avec la Dyle

L'ensemble de ces informations a été récolté à l'initiative du Contrat de rivière Dyle et affluents auprès de nombreux partenaires. Le Contrat de rivière les en remercie vivement.

